

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni Vendredi 10 octobre 2014 avec les délibérations et informations suivantes :

Délibérations :

- 1°. Emprunt pour la réfection de l'école du Vernet : prêt de 55 000 € sur 12 ans par la Caisse des Dépôts et Consignations.
- 2°. Plan de financement approuvé pour la demande de subventions pour l'éclairage du stade qui permettra de faire jouer les équipes en nocturne selon les exigences de la FFF (3 équipes à St-Georges : 2 séniors et 1 équipe féminine) – *Coût des travaux* : 45 789 € - *demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et au Fonds d'Aide au Football Amateur.*
- 3°. Une Convention de mise à disposition de locaux pour l'association « Sport et Loisirs »
- 4°. a été établie pour l'utilisation, l'entretien du stade, la gestion du chauffage et de l'électricité.
- 5°. Un architecte a été nommé pour l'extension du local de chasse, afin de respecter les normes en termes de sécurité et d'accessibilité.
- 6°. Proposition d'adhésion à la CUMA VERTE La commune entretient 37 kms de routes et 37 kms de chemins par an avec son propre matériel acheté en 1998. 200 à 300 heures d'épareuse sont effectuées par le personnel communal. La Cuma propose à la commune d'adhérer avec une mise à disposition d'une épareuse. Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer à la Cuma. Décision motivée par le fonctionnement autonome actuel et par l'inquiétude de la disponibilité du matériel aux moments souhaités pendant la période estivale.
- 7°. Demande de subvention Judo Club : Pour la soirée des Trophées organisée par l'OMJS et la Communauté de Communes le 14 novembre prochain, une Championne de Judo Audrey TCHEUMEO sera la marraine de la soirée des Trophées et fera une séance d'entraînement avec les judokas. Une subvention exceptionnelle de 500 € a été approuvée par le CM. Pour cette rentrée 2014/15, le CJB15JUDO compte à ce jour 90 adhérents.
- 8°. Le Maire demande l'autorisation de faire dresser un procès verbal par le service d'urbanisme de la DDT du Cantal suite à des travaux réalisés après dépôt d'une déclaration préalable ayant fait 'objet d'une opposition.

Rappel de l'urbanisme : pour tous travaux de construction (garage, terrasse, cabane à bûche,...) une déclaration de travaux ou un permis de construire, est obligatoire. Il est demandé aux habitants de St-Georges, ayant effectué des travaux sans autorisation, de se présenter à la mairie pour déposer un dossier et ainsi régulariser leur situation.

Informations

Points sur les travaux de la commune

- Un quai pour déchets verts sous le pont de fer au Crozatier a été aménagé pour être à niveau de la benne – Cette benne va être enlevée le lundi 3 novembre.
- Le columbarium : les 1^{ers} casiers ont été installés.
- L'éclairage du bourg : les lampadaires sont installés, reste à remettre en état les abords de la route.
- L'école du Vernet : les travaux de finition débutent.
- Le captage du Pirou : branchement de la source n°4 au château d'eau, analyses en cours, le traitement en chlore est en place. Les échanges de terrain avec les propriétaires sont en cours pour le périmètre de protection.
- Sur le château du Pirou ont été réalisés des travaux d'étanchéité (crépis) pour un montant 6 276 €.
- Les travaux de voiries par la Communauté de Communes (bouchage de trous des routes communales) sont terminés pour cette année. La réfection de la voirie de Cousergues, Laveissière, La Chassagne et Flamargues est en cours.
- Plus de 100 emplacements de containers à déchets sur la commune ont été installés.

- ZAC du Crozatier - LECLERC : début des travaux en septembre 2014 - un magasin alimentaire de 3500 m² de surface - un drive – un parking de 240 places et 4 bâtiments de 500 m² chacun qui seront à louer - une galerie avec 5 lots : le choix des magasins n'est pas défini - 80 emplois directs sont prévus : les courriers reçus en mairie sont remis au groupe Leclerc qui répondra à toutes les candidatures.
- Suite à des problèmes de colmatage des pompes de relevage pour les eaux usées au Puech de Jourde et à Varillettes, il est rappelé qu'il est interdit de jeter tous types de lingettes dans les toilettes.
- PLU : La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles a eu lieu le 30 septembre 2014. Présidée par le Préfet, en présence des membres de la C.D.C.E.A., Monsieur le Maire a été auditionné sur le dossier. La commune a reçu un avis favorable sur le projet. La prochaine étape est l'Enquête publique qui durera un mois.
- Le travail en commission concernant la numération des rues et villages de la commune est en cours.
- Au cimetière, il est signalé que les pots de fleurs en plastique ou autres fleurs fanées ne se mettent pas dans les poubelles jaunes mais sont destinés à la décharge (containers verts).
- Un prélèvement sur la qualité de l'eau, réalisé par l'ARS le 1^{er} octobre a donné un résultat de qualité de l'eau mauvaise sur le village de Mons – Un arrêté a été alors pris sur les villages de Mons, Le Cristau et le Cheirol. Au 7 octobre, l'eau était à nouveau consommable.

Dates à retenir

Dimanche 16 novembre : téléthon à St Georges

Samedi 22 novembre : Concours de belote organisé par le Club des Aînés Les Roseaux du l'Ander